



CONCOURS ITRF – SESSION 2026

FICHE DE POSTE

Electricien-ne courants fort ou faible (F/H)

Corps: Adjoint-e technique de recherche et de formation

Nature du concours: interne

Branche d'activités professionnelles (B.A.P.): BAP G « Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention »

Emploi-type: Electricien-ne courants fort ou faible

Localisation du poste: Université de Montpellier

Nombre de postes: 1

FICHE EMPLOI-TYPE REFERENS III

MISSION:

Entretenir les installations de courants forts et courants faibles.

ACTIVITES PRINCIPALES:

- Entretenir les installations techniques courants forts (HT / BT) ou courants faibles (Téléphonie, Système de Sécurité Incendie (SSI), Gestion Technique Centralisée (GTC, GTB), contrôle d'accès, anti-intrusion, vidéo-surveillance...);
- Assurer les premières interventions, le dépannage et les réparations ;
- Assurer la consignation des installations électriques (cellules haute tension, armoires, TGBT) ;
- Réaliser des travaux neufs ;
- Effectuer des métrés et évaluer les besoins en matériel et produits pour les chantiers.

COMPETENCES:

Connaissances:

- Électricité ;
- Techniques du domaine (connaissance approfondie) ;
- Réglementation du domaine (connaissance générale) ;
- Techniques d'installation et de maintenance des équipements (connaissance approfondie) ;
- Normes et procédures de sécurité (connaissance générale).

Compétences opérationnelles:

- Appliquer les techniques d'installation et de maintenance des équipements (application) ;
- Assurer l'entretien courant des outils de l'environnement de travail (application) ;
- Diagnostiquer l'origine d'une panne (application) ;
- Prendre les mesures conservatoires adaptées (application) ;
- Savoir planifier et respecter des délais (application) ;
- Travailler en équipe (application) ;
- Structurer son travail (notion).

Compétences comportementales:

- Rigueur / fiabilité ;
- Réactivité ;
- Sens relationnel.

Conditions particulières d'exercice:

- Habilitations électriques selon niveau d'intervention ;
- Disponible en fonction de l'activité (incidents de sécurité) ;
- Astreintes éventuelles ;
- Déplacements.